



Extrait de délibération

Identifiant
2022-01-01

Bureau syndical 10 janvier 2022 – Parthenay

L'An Deux Mille Vingt-deux le lundi 10 janvier à 18 heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans un lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président.

Date de la convocation : 4 janvier 2022
Nombre de délégués en exercice : 11
Présents : 8
Pouvoirs : 0
Absents, excusés : 3
Votants : 8

	Présents	Absents / Excusés
Président :	GAILLARD Didier
Vice- Présidents :	BIRONNEAU Pascal, RIMBEAU Jean- Pierre	BRESCIA Nathalie
Membres :	BOUCHER Hervé-Loïc, BIRE Ludovic, CHAUSSERAY Francine, NOLOT Monique, SAUZE Magalie	AYRAULT Bérengère, BACLE Jérôme,

Action de promotion – salon Proxi'Loisirs à Poitiers

La commission tourisme du Pays de Gâtine souhaite réaliser des actions de communication à destination d'une clientèle de proximité (excursion à la journée et court séjour) pour augmenter la visibilité du territoire.

A cet effet, elle propose de coordonner et de porter la présence de la Gâtine, en collaboration avec les 3 offices de tourisme du territoire, sur des salons touristiques de proximité ouverts au grand public et aux professionnels.

Le salon Proxi-Loisirs organisé par le Conseil Départemental de la Vienne aura lieu du 1^{er} au 3 avril 2022 au Parc des Expositions de Poitiers. Le salon s'adresse aux sites touristiques, associations culturelles et sportives, artisans et producteurs et aux offices de tourisme de la Vienne et des Deux-Sèvres. Il regroupe 120 exposants et attire chaque année environs 8 000 personnes à la recherche d'activités de proximité et d'idées séjour.

La commission tourisme envisage de réserver un stand de 9m² pour un coût total de 200 € TTC.

Le Bureau syndical décide de valider la présence du Pays de Gâtine sur le salon Proxi'Loisirs du 1^{er} au 3 avril 2022 à Poitiers et d'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à l'inscription et à régler les coûts correspondants.

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le Président
Didier GAILLARD